



Séparation de biens avec société d'acquêts

Par **luluzhuzhu**, le **14/02/2017** à **18:55**

Bonjour,

Je ne sais pas si je suis au bon forum.

Voici ma situation:

Mon ami a acheté seul un appartement à crédit il y a un an et demi et il est le seul propriétaire. Comme on va se marier en juillet prochain, je souhaite aussi devenir propriétaire et rembourser les mensualités ensemble avec lui.

On s'est renseignés auprès d'un notaire qui nous conseille d'adopter le régime de la séparation de biens avec société d'acquêts. Mais comme mon ami va faire un apport à cette "société", soit un bien immobilier, il faut payer des frais qui représentent 5.87% de la valeur du bien, soit 10 mille euros environ.

Je voulais avoir une confirmation ou des infos sur ce sujet et le tarif.

Merci d'avance!

Par **Visiteur**, le **14/02/2017** à **21:40**

Bonsoir,

Oui rien d'étonnant non, mais je ne comprend pas que ce notaire ait proposé une telle organisation, peu utilisée et source de conflit en cas de divorce.